APCASS Numéro : 2-2024

BULLETIN HIVER 2024

Le Journal de l'Association des Propriétaires de la Station des Saisies

SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Les finances d'Hauteluce	Page 3
Réunion des adhérents du 13 août 2024	Page 4 à 7
Les Cabanes Mystérieuses	Page 8
La taxe GEMAPI	Page 9 à 10
En avant-première	Page 10
Evènements sportifs	Page 11
Animations-spectacles	Page 12
Chemin piéton entre La Forêt et la station des Saisies	Page 13
Tarifs le signal	Page 14 à 15
Le projet Challiers : raison d'être et choix du projet	Page 16 à 20
Quelques extraits des différentes réunions du SIVOM	Page 21 à 25
Nouveauté pour se garer Avenue des Jeux Olympiques	Page 26
Mamie Tartiff	Page 26
Quand recyclage rime avec rénovation du télésiège de Douce-Grattary	Page 27
Informations de l'APCASS	Page 28

Direction de la Publication : Le Président de l'Association
Rédaction : Jean-Pierre Barral, Jacques Audin, Pascal Binet, Jean-Luc Nicolle, Hugues Videlier, Béatrice Mathias, Béatrice Barbier
Conception : Béatrice et Martial Barbier
Impression : ARFEB 17000 LA ROCHELLE
Site internet : www.apcass.com **Facebook / Twitter :** @ApcasS

Chères adhérentes, chers adhérents,

C'est avec un grand plaisir que nous vous adressons ce bulletin d'hiver, une saison toujours attendue et pleine de promesses. Notre station se prépare à accueillir une nouvelle vague de visiteurs et, bien sûr, offrir à ses résidents et propriétaires un cadre unique pour profiter pleinement de la magie de l'hiver.

L'actualité des Saisies est particulièrement riche en ce moment, entre amélioration des pistes et des remontées mécaniques, mais aussi projets d'urbanisme que nous avons toujours du mal à accepter.
Les nouveaux télésièges de Douce et Grattary seront prêts dès le début de Saison. La SPL a publié ses tarifs, et ceux-ci ne baissent pas, notamment en ce qui concerne la carte Easy, dont le tarif d'adhésion double… On aura au moins la consolation de savoir que ces prélèvements sur nos bourses n'enrichissent pas d'obscurs et anonymes actionnaires, puisque les produits sont réinvestis aux Saisies… Ne perdez pas de temps pour profiter des tarifs de début de Saison, moins coûteux.

En matière d'urbanisme, le projet « entrée de station » avance doucement, entre permis déposés, et recours contre ceux-ci. Autre projet d'importance, le projet « Challiers ». Vous pourrez lire dans ce bulletin un important focus sur ce projet et ses enjeux, et qui y participe.
Le promoteur pour le bâtiment des saisonniers, prévu sur le secteur de la Forêt, a été choisi. Le logement des saisonniers est d'ailleurs un problème récurrent. La SAEM cherche des logements pour ses salariés. Si vous êtes intéressés pour louer, vous pouvez contacter le Service Ressources Humaines de la SAEM au 04 79 38 90 30 ou par mail : al.palmi@lessaisies.com.

Si vous souhaitez vous engager dans la vie de la station cet hiver, la Station cherche des bénévoles. La programmation événementielle cet hiver prévoit un certain nombre d'événements phares qui auront besoin de nous, notamment le Trail de Noël du 8 décembre, et les Championnats de France de Ski nordique, les 28,29 et 30 mars 2025.

À plus long terme, le Tour de France repassera par les Saisies le 25 juillet, pour la dix-neuvième étape Albertville - La Plagne. Les coureurs monteront au col par Crest-Voland. L'Etape du Tour, cyclosportive rassemblant environ 15 000 participants, passera aussi le 20 juillet, sur le même parcours. Lors de ces deux dates, la circulation sera compliquée… *Prévoyez !*

Merci à celles et ceux qui ont déjà répondu à notre enquête. Elle n'est pas close, il est encore temps de le faire.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien constant. Que la saison d'hiver vous apporte des souvenirs magiques et des instants de bonheur partagés.
Au plaisir de vous retrouver le 3 janvier pour notre Assemblée Générale !

Pour le Conseil d'Administration de l'APCASS, le Président Pascal Binet

JUIN 2024 La lettre d'information municipale N°45

LES FINANCES COMMUNALES

TAUX D'IMPOSITION - TAXES

Le conseil Municipal a pris la décision, lors de la séance du 28 mars, que les taux d'imposition ne subiraient pas d'évolution pour cette année 2024.
Ils demeurent ainsi:

- Taxe d'habitation : 10,56 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117,50 %

DÉTAIL DES RECETTES FISCALES

Objet	Montant 2024
Taxe foncière bâtie	1 686 000 €
Taxe foncière non bâtie	63 000 €
Taxe habitation	657 000 €
Taxe habitation majoration résidence secondaires	291 000 €
Prélèvement correcteur Etat	-569 000 €
Total	***2 128 000 €***

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

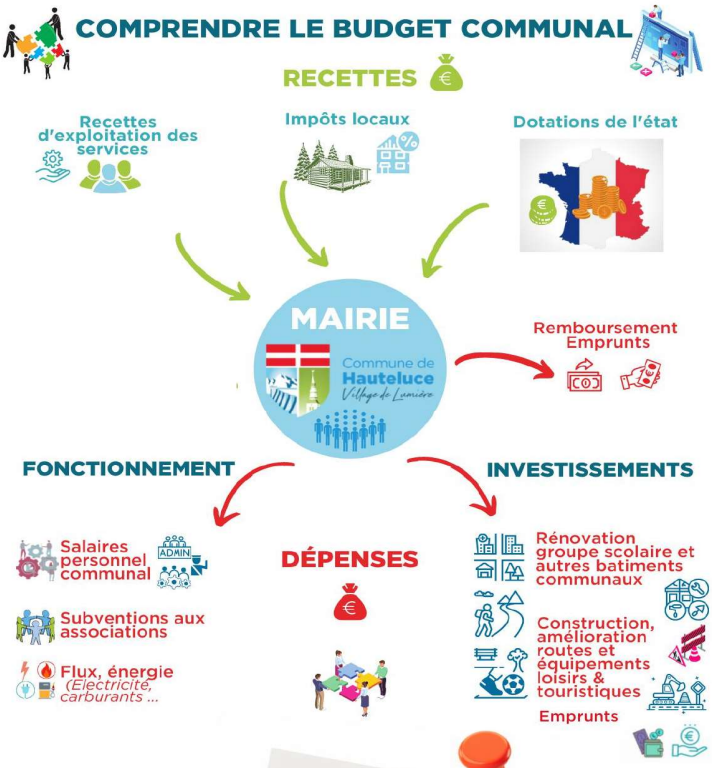

Le budget communal (7 223 242 €) intègre l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité et des services publics administratifs.

LE BUDGET COMMUNAL 2024

Résultat de fonctionnement reporté	2 192 902 €
Fiscalité locale (taxes foncière...)	2 128 000€
Dotations de l'État	949 530 €
Attributions compensations	848 410 €
Taxe droits mutation	300 000 €
Frais de secours	272 000 €
Stationnement et locations voie publique	156 000 €
Déneigement remboursement Villard, SIVOM	78 000 €
Autres fiscalités	56 000 €
Taxe sur les remontées mécaniques	50 000 €
Autres recettes divers	47 400 €
Remboursement frais de personnel	38 000 €
Agences postales	30 000 €
Loyer appartements	28 000 €
Cantine et périscolaire	22 000 €
Loyer baux divers	20 000 €
Loyers alpages	7 000€

Virement de la section de fonctionnement	2 730 200 €
Résultat reporté	1 192 850 €
Subventions	784 500 €
Opérations budgétaires	340 000 €
Ventes biens immobiliers	230 000 €
Taxe d'aménagement	54 000 €

NOTE

Le budget communal a été impacté par d'importantes augmentations sur certaines dépenses de fonctionnement (énergie +250%, carburant, prestations de service, etc.), ainsi que par des frais imprévus liés à l'entretien des routes et pistes d'exploitation à cause des intempéries de fin d'année 2023. Malgré ces défis, les dépenses principales (charges générales, charges de personnel) ont été maintenues stables.

7 223 242 € **RECETTES** **5 331 550 €**

FONCTIONNEMENT **INVESTISSEMENT**

7 223 242 € **DÉPENSES** **5 331 550 €**

Virement à la section d'investissement	2 730 200 €
Services publics - administration générale	824 142 €
SIVOM des Saisies	815 000 €
Services techniques (déneigement, entretien...)	794 000 €
Déneigement (prestations, location...)	363 000 €
Frais de secours	251 500 €
Véhicules (entretien, carburant, location)	229 500 €
Voirie - entretien	207 000 €
Bâtiments	181 200 €
Police Municipale	163 600 €
École, Cantine	141 800 €
Éclairage public - Réseaux	121 000 €
Intérêts des emprunts	110 000 €
Transports - Navettes	100 000 €
Subventions associations	85 000 €
Urbanisme	59 000 €
Agriculture - Forêt	35 800 €
Fleurissement	6 000 €
Social, culture, bibliothèque	5 500 €

Travaux groupe scolaire	1 171 622 €
Travaux voirie La Combe	844 171 €
Solde d'investissement 2023 reporté	669 109 €
Opérations budgétaires	480 000 €
Travaux réparation intempéries 2023	400 000 €
Remboursement capital des emprunts	318 200 €
Travaux voirie av. des Cîmes	300 000 €
Travaux Pont du Moulin d'Annuit	215 228 €
Autres investissements divers	208 773 €
Projet Abreuvement Col de le Lézette	127 200 €
Matériel roulant - véhicule et engins	120 000 €
Eclairage public	110 247 €
Imprévus	100 000 €
Travaux pistes d'exploitation	87 800 €
Travaux Maison Valentine Esprit	80 000 €
Travaux Pont Infernet	50 000 €
Régularisations foncières voies publiques	34 200 €
Toilettes publiques Col du Joly	15 000 €

LE STATIONNEMENT PAYANT

Le stationnement payant fait partie des recettes de la commune. Ce montant inclus les horodateurs Avenue des Jeux Olympiques et Place Berthod, l'aire de camping-cars au Col des Saisies ainsi que le stationnement sur le parking du Signal.

Sur les trois derniers hivers les recettes perçues sont les suivantes :

Montant perçu par la commune par hiver			
Stationnement	2023/ 2024	2022/ 2023	2021/ 2022
Horodateurs	49 428 €	42 238 €	41 726 €
Aire Col camping-cars	33 951 €	32 109 €	37 537 €
Parking du Signal +24h	23 688 €		

Notes prises lors de la réunion des adhérents du 13 août 2024 Salle Cristal à 17h00.

Nous avons compté environ 125 personnes présentes, plus les membres du conseil d'administration de l'APCASS (12 personnes).

Accueil par le Président Pascal Binet :

La rencontre sera axée exclusivement sur les questions aux responsables que nous avons invités. Le Président incite les adhérents à poser toutes les questions ou à exprimer leurs points de vue sur president@apcass.com

Présentation des membres du Conseil d'Administration

Président : Pascal Binet
Vice-Présidents : Jacques Audin, Jean-Pierre Penlaë, Hugues Videlier
Secrétaire : Beatrice Barbier, adjoint Jean-Pierre Barral
Trésorier : Jean-Luc Nicolle, adjointe Nicole Seux
Administrateurs présents : Philippe Objois, Beatrice Mathias, Pascal Pochon, Gérard Valyi

Accueil des élus et responsables

Jean Luc Combaz : Président du SIVOM
Xavier Desmarets : Maire de Hauteluce
Jean Noël Berthod : Maire adjoint de Villard-sur-Doron, Président de la S
Olivier Reydellet : Directeur de la SAEM (OT, Signal, 1650)
Michaël Tessard : Directeur de la SPL (remontées mécaniques)

Exposé de Olivier Reydellet et Mickael Tessard

Fréquentation : nous sommes en train de réaliser un très bon mois d'août après un mois de juillet moyen pour cause de mauvaise météo. Au global, l'été 2024 devrait être proche de l'été 2023.

Animation : Olivier met en avant la richesse du programme juillet-août.

Investissements : la SPL a acheté les murs du Panoramic (restaurant au sommet de Bisanne) pour en faire quelque chose de plus ouvert et qualitatif, en lien avec des activités de loisirs et d'animation (à définir). Il sera ouvert l'été et l'hiver.

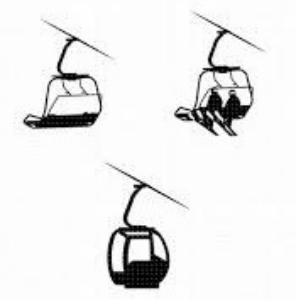

Remontées mécaniques :

Tarifs : ils augmentent par rapport à l'hiver 2023.

Projet Contamines : une enquête est en cours pour juger de la viabilité de ce projet. La restitution de cette enquête se fera à l'automne 2025.

Rénovation de la zone Douce : Gratary restera un 4 places fixe avec tapis d'embarquement, le TS vers Vorres sera un 6 places débrayable (TSD). Tout devrait être opérationnel pour l'ouverture de la Saison 2024-2025. Coût total 11 M€.

Téléski Aiglon (secteur Carrets) : il sera équipé d'un système à enrouleur mieux adapté aux enfants débutants (comme le Tk Verdets).

Nordique :
Le stade de tir sera mis aux normes, les Championnats de France Fond et Biathlon auront lieu aux Saisies les 28, 29 et 30 mars 2025.

Dates pour la saison 24/25 : ouverture le 15 décembre 2024 (une semaine plus tôt que d'habitude), fermeture le 11 avril 2025 (également une semaine plus tôt que d'habitude).

Exposé de Jean Luc Combaz

Le stationnement est maintenant « à l'envers » sur l'avenue des JO pour améliorer la sécurité.

La Délégation de Service Public (DSP) à la SAEM pour la gestion touristique des territoires est renouvelée pour les années à venir.

Gestion du caravaneige : un changement de gérant a été décidé (Ndlr : c'est la société *camping-car park* qui a été retenue). L'avenir du caravaneige est en cours de réflexion (Caravaneige de qualité ? Bungalows à louer ? …) Pour les 5-6 ans à venir, on conserve une destination caravaneige.

Stationnement des camping-cars : l'espace actuel au col sera réduit pour les camping-cars pour permettre plus de places autos. Au total la station pourra accueillir 85 camping-cars (y compris caravaneige)

Projet immobilier route de la Forêt : hébergements pour saisonniers et résidences principales pour les locaux. Le promoteur a été choisi *(voir édito).*

Bar des Halles : l'idée est de construire un bâtiment neuf, plus haut dans la pente, de façon à en permettre l'accès à pied y compris l'hiver sans traverser les pistes, mais c'est compliqué.

Voirie : le coût de l'entretien des voiries est très élevé (1.2 M€).

Projet Challiers : présenté en réunion publique le 27 août à 15h00 salle Cristal.

JO 2030 : c'est une candidature Auvergne-Rhône-Alpes et PACA. Donc les attributions de sites sont « politiques » et doivent être réparties entre les départements/régions. La Savoie a beaucoup d'épreuves (ski alpin, saut, combiné nordique…). La Haute-Savoie n'a pas grand-chose : le ski de fond à La Clusaz et le biathlon au Grand-Bornand. L'Isère n'a rien et PACA le patinage.
Donc pour les Saisies c'est difficile ; nous restons en veille au cas où ....
Nous allons nous concentrer sur les stages de préparation pour les équipes.

Questions / Réponses avec la salle

Question : **les VTT roulent dangereusement sur les trottoirs. Que faire ?**
Réponse : nous avons fait passer beaucoup de messages de sécurité en particulier à travers les loueurs. Comme on n'arrive pas à gérer cette circulation, il va falloir employer la répression par la police municipale.

Question : on ouvre les remontés en décembre plus tôt quand il y a peu de neige et on ferme plus tôt en avril quand il y a de la neige. Est-ce une bonne idée ?
Réponse : nous gardons le même nombre de jours d'ouverture sur la saison. La fréquentation dépend aussi des dates des vacances en France et dans les autres pays. De nombreuses stations font les mêmes choix, y compris des stations d'altitude. Par contre nous allons nous efforcer de garantir une ouverture sur l'ensemble du domaine dès le 14 décembre.

Question : liaison avec les Contamines : dans le questionnaire qui nous a été adressé récemment, il m'a semblé qu'une décision positive semblait déjà prise. Je ne trouve pas que ce soit une bonne décision en particulier sous l'aspect écologique.
Réponse : la décision n'est pas prise. Dans le questionnaire, 70% des clients ont déclaré avoir un intérêt pour ce projet. Par contre il faut trouver un financement (25 M€) ce qui n'est pas du tout évident. Sous l'aspect environnement, il s'agirait d'un engin pendulaire, sans création de nouvelles pistes. Pour alléger la pression clientèle sur Les Saisies, il faudrait que les stations périphériques de l'Espace Diamant investissent, ce qui n'est pas le cas. Il y a plus de volonté d'investissement et développement coté Belleville, mais ce n'est pas gagné : financement, écologie, sociétal : si ça marche c'est au mieux dans 6 ans.

Question : quelles sont les dates autorisées pour faire des travaux bruyants dans les copropriétés ? Les entreprises ne veulent pas travailler en été.
Réponse : La commune avait pris un arrêté pour légiférer contre le bruit pendant la saison touristique. Cela visait les gros chantiers. Actuellement c'est le préfet qui définit les conditions pour les chantiers. Pour les particuliers il faut respecter les règles habituelles des heures ouvrables et des jours fériés, et surtout respecter ses voisins.

Question : le sentier piétons Quartier de la Forêt / station qui existait avant les constructions (Amaya) a disparu. L'APCASS avait, à l'époque, offert des passerelles pour franchir les zones humides. En l'absence de chemin, les gens passent par la route départementale.
Réponse : on va regarder ce qu'il est possible de faire, mais, qui va payer ? La SPL n'a pas vocation à créer des chemins. C'est une zone humide à protéger. Je propose que l'APCASS fasse un état des lieux et propose une solution.

Question : le quartier de la Forêt est délaissé : pas de commerce, pas de chemin, pas de « Col'ette » pour rejoindre Bisanne …
Réponse : un commerce est prévu dans le projet du bâtiment saisonnier. Belambra ne veut rien faire pour favoriser l'installation d'un commerce de bouche. MGM a réalisé trop tard que l'on pouvait faire quelque chose avec le programme Akasha. Pour l'accès piétons au sommet de Bisanne, une navette serait en concurrence avec le TSD car les deux arriveraient au même endroit. Col'ette coté Lézette coûte 25 000 € par an. La solution serait une télécabine lorsque sera venu le moment de remplacer la remontée actuelle. Nous devons aussi optimiser l'utilisation en été de la télécabine de Bisanne 1500. Pour le chemin, voir la réponse dans la précédente question.

Question : Challiers : est-ce que le nouveau projet cache la vue sur Bisanne à partir du col ?
Réponse : sa hauteur sera de 17.5 m. Venez le 27 août pour visualiser le projet en 3D sous divers angles. Cette présentation sera aussi mise en ligne sur le site du SIVOM.

Question : la connexion entre train, bus et navette n'est pas au point.
Réponse : la SNCF ne donne ses horaires qu'en novembre pour la saison d'hiver. Ensuite Arlysère met en place ses transferts vers les stations, puis la SPL tente d'adapter les navettes des Saisies. En fait toutes ces connexions ne s'enchaînent pas facilement. Nous allons mettre en place une bagagerie pour permettre aux usagers de gérer plus confortablement les attentes aux interconnexions.

Question : nous avons entendu parler de gîtes dans les arbres et rénovation du bâtiment du caravaneige.
Réponse : pour l'avenir du caravaneige, Jean-Luc l'a évoqué dans son exposé. Pour les gites dans les arbres, nous n'y sommes pour rien. ???

Question : le Signal ferme le 1er septembre alors qu'on demande à Belambra d'ouvrir début septembre et que la station cherche à pousser les ailes de saison. Ce n'est pas cohérent.
Réponse : la gestion de la piscine est un grave problème de coût. Suite aux augmentations très importantes des coûts de l'énergie, nous (SAEM) avons eu une demande très insistante des élus pour limiter les pertes. Nous nous sommes battus pour maintenir la piscine ouverte cet été. Fermer à cette date est le compromis que nous avons négocié.

Question : les propriétaires qui n'ont pas de parking dans leur résidence (exemple Isabella 2) sont pénalisés par le péage sur le parking du col.
Réponse : nous avons fait plusieurs campagnes pour inciter les propriétaires à utiliser leurs parkings privés et à les proposer à la location à des tarifs attractifs. Au-delà de ce type d'action, la collectivité n'a pas vocation à régler la question des résidences sans parking.

Fin de réunion à 19h10

Le Président Binet remercie chacun de leur participation et nous invite à nous approcher du buffet et à échanger entre nous.

Un sentier thématique de 6,5 km pour retracer les différentes périodes de la Station a vu le jour sur le Sentier des Crêtes avec l'installation de cinq cabanes thématiques.

Pour attiser la curiosité des visiteurs, une énigme est à découvrir :

➔***Le mystère du container perdu***

Nous vous en livrons le contenu :

En août 1944, 899 containers sont parachutés sur le Col des Saisies. Cependant une légende dit qu'il y en aurait eu un 900ème, jamais retrouvé à ce jour…

En fouillant dans les archives, on a retrouvé un mystérieux morceau de papier ancien, avec un message signé « Rudi ». Il indique connaitre l'emplacement de ce fameux container perdu et nous lance un défi : parvenir à compléter une phrase à trous pour le retrouver :

« DANS LE ....., LE .... SES ..... »

A chaque étape, pousse la porte de la cabane et suis les instructions pour collecter un mot caché et compléter la phrase qui te permettra à la fin d'identifier l'emplacement du container et le code du cadenas qui le verrouille... »

A la clef, la satisfaction de remporter le trésor pour ceux qui réussiront à ouvrir le container et de repartir avec une revue en édition limitée offerte par l'office du tourisme.

La Station a trouvé ainsi une façon très intéressante et ludique de promouvoir son histoire. Ce projet représente un investissement de 150 000 € financé en partie par une subvention de l'Etat - Fonds avenir Montagne Investissement - pour un montant de 35 855 € et une subvention du Département de la Savoie dans le cadre de l'appel à projets Randonnée pour un montant de 75 000 €.

Les cabanes sont l'œuvre de la société Wise Ride, créateur d'espace ludique.

L'APCASS souhaite s'associer à cette belle initiative en finançant une surprise à ajouter au trésor. Si vous voulez savoir, alors, à vous de jouer !

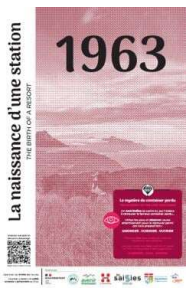

Suite au déferlement de plusieurs tempêtes sur la France conduisant à de sévères inondations dans certaines de nos régions, les chaînes d'informations nous abreuvent de reportages et avis d'experts sur les conséquences du réchauffement climatique.

Les sinistrés interrogés ont souvent pointé du doigt, une nouvelle fois, le manque d'entretien des cours d'eau ou des ouvrages servant à évacuer les eaux.

Pourtant, la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, a créé la taxe pour la **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et de **P**révention des **I**nondations ou GEMAPI gérée principalement par les communes.

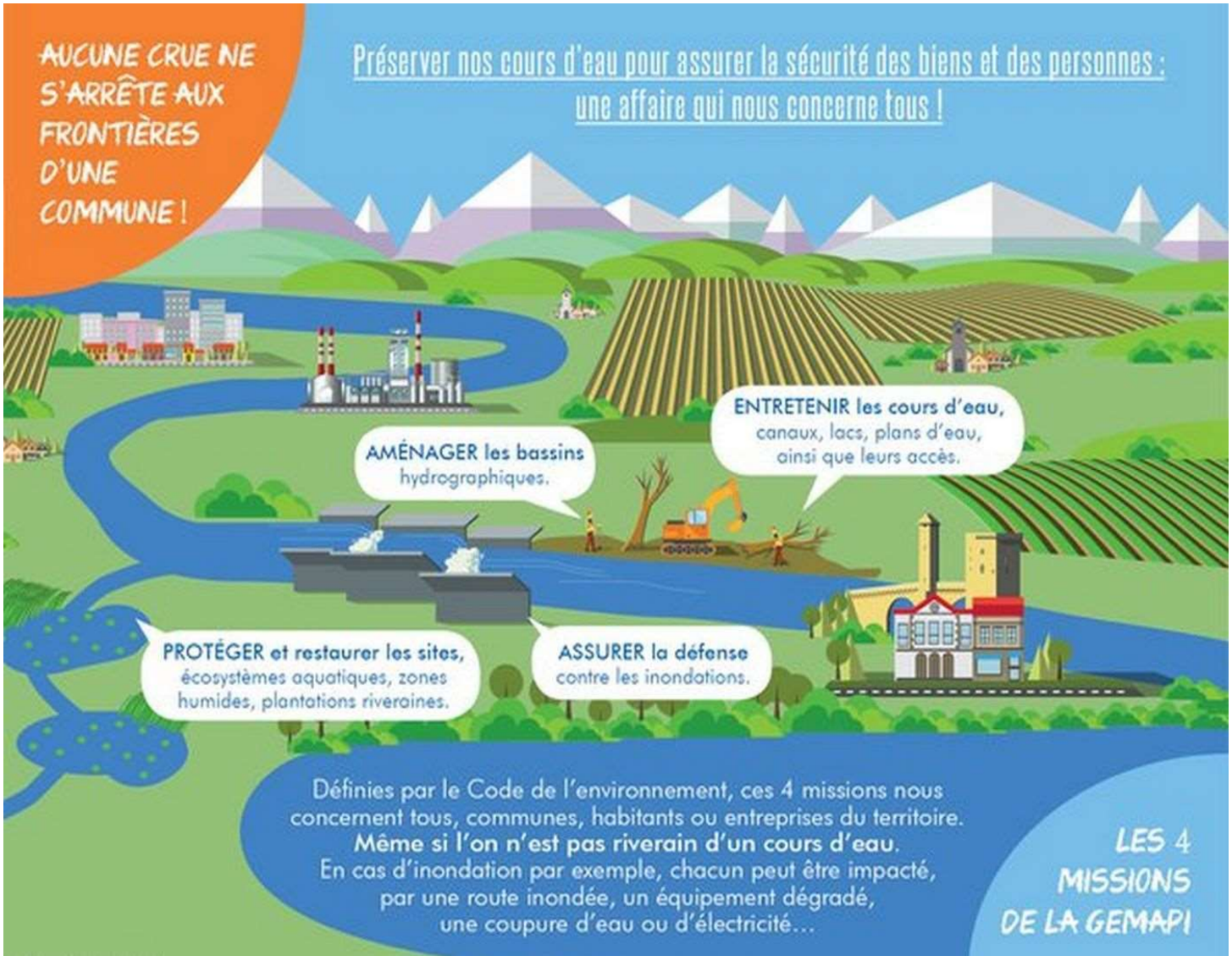

L'APCASS s'est penchée sur cette taxe.

Qui en est redevable ? Toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.
Donc, vous devez retrouver sur vos avis de taxe d'habitation et de taxe foncière, une colonne GEMAPI.

Cette taxe étant facultative pour les collectivités territoriales, vous n'avez peut-être pas été assujettis à celle-ci pour vos résidences principales. Sachez que la Commune de Hauteluce applique en 2024 un taux de 0,764% sur la taxe d'habitation, taux qui a augmenté par rapport à 2023. Le taux pour la taxe foncière 2024 est de 0,773%, également en augmentation.

Les modalités de calcul de cette taxe, votée chaque année avant le 15 avril, sont assez complexes, nous devons retenir que son plafond ne doit pas excéder, en principe, 40 euros par habitant.

Quelle est la destination de cette taxe ? Cette taxe doit être affectée aux missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique,
- d'entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique),
- de protection et restauration des milieux aquatiques.

Le déblocage des aides annoncé par le gouvernement sera-t-il alimenté par GEMAPI sous réserve, bien sûr, que l'on sache où retrouver le produit de la taxe ?

Source : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/

Voici la Stèle Erwin Eckl
qui est installée aux Saisies

SPORT

Dimanche 8 décembre
TRAIL DE NOËL by Rossignol **Trail sur neige avec deux parcours proposés, 10 et 20 km**

14 décembre > 15 décembre
SAMSE Biathlon Ski Tour **Championnat de France, 2ème étape du circuit national.**

16 décembre - 17 décembre
FIS ELITE NJR.**Slalom International juniors garçons sur la piste Franck Piccard de la Légette.**

Mardi 4 février 2025 de 10h00 à 16h00
Xspeed ski tour **Une animation d'initiation et de découverte du ski de vitesse ouverte au grand public**

28, 29 et 30 mars 2025
Championnats de France Nordique

Ne manquez pas ce rendez-vous aux Saisies : c'est désormais officiel, les **Championnats de France** de **biathlon** auront lieu du **28 au 30 mars 2025** sur les pistes **des Saisies**.

Les épreuves commenceront par les **U17 qui entreront en piste le vendredi** avec une **mass-start de 6 kilomètres pour les dames** tandis que les **hommes disputeront la même épreuve sur une boucle de 8 kilomètres**.

Samedi, les **traditionnels et très attendus relais par comités** auront lieu avec des formations allant des **U17 à la catégorie Seniors**. Enfin, **dimanche**, les biathlètes clôtureront leur saison en se disputant les derniers titres du week-end sur la **mass-start 60 de 10 kilomètres pour les dames et celle de 12,5 kilomètres pour les hommes**.

Le programme complet des Championnats de France de Biathlon des Saisies :

Vendredi 28 mars 2025 *Mass start 6 km U17 dames
*Mass start 8 km U17 hommes

Samedi 29 mars 2025 °Relais par comités 4 km + 2×5 km U17/U19/U22/Seniors dames
°Relais par comités 4 km + 2×5 km U17/U19/U22/Seniors hommes

Dimanche 30 mars 2025 -Mass start 60 10 km U19/U22/Seniors dames
-Mass start 60 12,5 km U19/U22/Seniors hommes

Soyons nombreux à encourager les participants …

Le Lundi 23 Déc.

Atelier de loisirs créatifs « Noël & Nature »

Le Lundi 23 Déc.

Christmas Diamonds reprend les chants de Noël

Le Lundi 23 Déc.

Défilé avec le Père Noël à Hauteluce

Le Mercredi 25 Déc.

Noël en musique avec les Mell's

Le Lundi 30 Déc.

Contes d'ici et pas d'ailleurs à Hauteluce

Le Mercredi 1 Janv. 2025

Spectacle de feu et lumières à Bisanne

Le Mardi 4 Févr. 2025 , Le Mercredi 12 Mars 2025

Xplore Alpes Festival Les Saisies

Le Jeudi 13 Févr. 2025 , Le Jeudi 6 Mars 2025

Ski Show

Le Dimanche 16 Mars 2025

La Régal'ade d'Hiver

Le Dimanche 6 Avr. 2025

Retour des Champions

Comment rejoindre à pied le quartier de la Forêt (Belambra, Amaya, Akasha, Forêt des Rennes …) ? Certains habitants du quartier ne retrouvent plus leur chemin pour rejoindre facilement la station à pied. En effet les lieux ont changé depuis la construction de Amaya et la création de la piste VTT « Fends la bise ».

Pour s'y retrouver, été comme hiver, il faut rejoindre la zone de rassemblement ESF (près du tapis roulant enfants). Nulle part (ou alors c'est discret) cette information clé ne nous est donnée ! Quand nous sommes arrivés à ce point, la vie mérite d'être vécue….

L'hiver, un chemin large, parfaitement damé, parfaitement balisé et réservé aux seuls piétons nous conduit au pied de la piste de la Forêt qu'il suffit de traverser pour rejoindre la route direction le centre de la station.

Pour l'accès en été, les anciens résidents du quartier de la Forêt ont la nostalgie du chemin historique qui démarrait où est actuellement Amaya et piquait tout de suite vers l'aval dans une zone humide que l'Apcass avait rendu accessible en finançant des passerelles en bois. Ce tracé est actuellement inutilisable car son départ a disparu et toute sa partie basse est reprise par la « Fends la bise », avec un long passage en bois pour traverser la zone humide. Mais tout n'est pas perdu. Remontons sur la zone ESF. L'été il suffit de suivre le large chemin qui dessert le chalet d'Alpage jusqu'au moment où nous retrouvons le sentier parfaitement balisé et protégé qui traverse l'Alpage et nous amène au pied du Téléski de la Forêt.

En conclusion, les sentiers existent et sont bien entretenus. Par contre, l'information pour les atteindre est, disons, perfectible … mais bonnes balades tout de même.

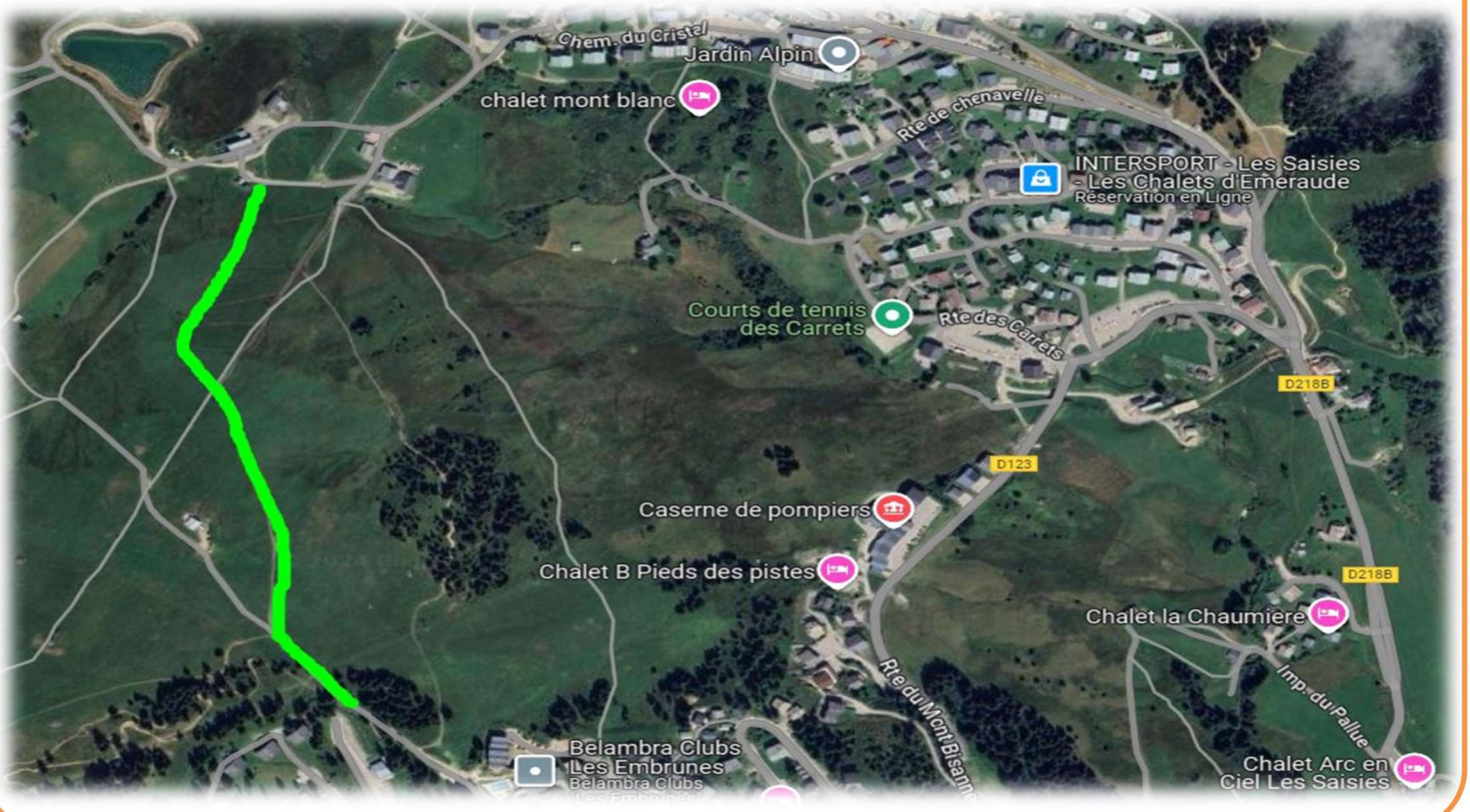

10% De réduction sur tous les abonnements au SIGNAL

Réductions réservées aux adhérents APCASS l'hiver 24-25 sur présentation de leur carte d'adhérent au guichet du Signal.

Abonnements, contenus et Tarifs hors réduction :

										6 JOURS	PASS FAMILLE (10 entrées)	HIVER
SIGNAL	aqua	cours co aqua	fitness / muscu	cours co fitness	squash	badminton	escalade	tennis de table	spa	105,00 €	187,50 €	350,00 €
BIEN ETRE	aqua								spa	90,00 €	142,50 €	266,00 €
SPORT FITNESS			fitness / muscu	cours co fitness						63,00 €	112,50 €	210,00 €
SPORT AQUATIQUE	aqua	cours co aqua								46,00 €	82,50 €	154,00 €
AQUALUDIQUE ADULTE	aqua									36,00 €	64,00 €	119,00 €

Ouverture du Signal du 14 décembre 2024 au 11 avril 2025* pour la Saison d'hiver 24-25.

***Date de fermeture pouvant évoluer**

Tous les abonnements sont nominatifs sauf le pass famille (10 entrées)

Sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Un nouveau projet immobilier d'envergure va voir le jour aux Saisies. Notre réflexe est de penser « encore des constructions ! ». Ça suffit, des bâtiments, toujours des bâtiments, aux Saisies, mais enfin, qu'on arrête de construire ! On sait comment cela se passe : on commence avec un projet d'hôtellerie, qui se transforme en résidence de tourisme, qui loue ses stationnements à part… et qui, *in fine*, vend des appartements qui deviennent des résidences secondaires, qui sont des lits tièdes voire froids, qui appartiennent à ces gens qui parfois, voire souvent, deviennent membres de l'Apcass. Pour être membre de l'Apcass, il faut avoir acheté quelque chose qui a été construit. Quand chacun d'entre nous a acheté, quel qu'ait été ce moment, c'était bien, c'était à taille humaine, c'était ce qu'on cherchait… *Et maintenant, encore des constructions ?*

Alors, pourquoi ce projet, pourquoi à cet endroit, au sommet de la station, à proximité de la chapelle Notre Dame de Haute Lumière ? Pour le savoir, nous avons interrogé le SIVOM, qui est le maître d'ouvrage du projet, nous avons aussi tendu les oreilles et fait quelques recherches…

Le motif principal est la création d'un vrai cabinet médical. C'est une demande des médecins actuels, qui n'en peuvent plus de leur préfabriqué, mais c'est aussi une exigence de l'Agence Régionale de Santé, qui attend de la station qu'elle traite le plus de situations médicales possibles sur place, pour limiter l'impact de l'activité touristique sur les urgences en vallée (à Albertville, Chambéry et Grenoble). L'hiver dernier, il y a eu plus de mille secours sur piste. Il faut donc de la radiologie, de l'échographie, et de quoi traiter les urgences accidentelles provoquées par les activités sportives qu'on pratique aux Saisies. Il est donc également prévu, en plus des médecins, des cabinets de kinésithérapie et d'infirmières.

L'existence d'un cabinet médical digne de ce nom et pérenne, est pour nous, propriétaires adhérents de l'APCASS, une nécessité. Hormis le fait que nous ne sommes pas tous très jeunes (et on sait que les problèmes de santé augmentent avec l'âge), le fait de pouvoir traiter le plus de choses possibles sur place est, pour nous, une vraie plus-value. De plus, ce cabinet médical doit être accolé aux pistes et aux voies de circulation principales. La zone Challiers, dont le terrain appartient au SIVOM, est donc la zone idoine.

Puisque la station des Saisies a travaillé à obtenir un label environnemental, le Flocon Vert, il faut aussi des services publics, pour les gens qui viennent aux Saisies de façon « éco-responsable », c'est-à-dire en train et en Navette. Une bagagerie de taille suffisante est nécessaire pour que les arrivants puissent attendre sereinement la mise à disposition de leur logement de vacances, et que les partants, qui ont quitté leur location, puissent profiter une dernière fois de la station et attendre leur navette sans être lestés en permanence de leurs bagages. Une garderie pour les enfants est également prévue.

Or, le SIVOM n'a pas de fiscalité propre : ce sont les communes qui abondent son budget, et celles-ci n'ont pas les moyens de supporter le coût d'investissements de cette ampleur. La seule solution est donc de vendre des terrains à des promoteurs, pour financer le projet qui met en place ces services publics de santé et destinés aux touristes, qui font vivre la station et qui donne de la valeur à nos propriétés.

Puisqu'il faut vendre du terrain, le SIVOM a souhaité apporter une plus-value à la station, en regardant ce qui lui manque.

Pour rendre la station attractive, notamment aux « ailes de saisons » c'est-à-dire en juin et septembre, il manque une offre d'hôtellerie 4 étoiles. Un hôtel-restaurant de 40 chambres est donc intégré au projet. Une résidence de tourisme de 40 appartements, pouvant profiter des services proposés par l'hôtel-restaurant est également prévue. Le SIVOM souhaite également que des appartements pour les saisonniers soient envisagés. Il y aura également des places de parking souterrain… Mais si on sait prévoir, envisager, espérer, il faut aussi être capable de s'assurer de respecter ses engagements et de tenir parole. À la question de savoir si la destination prévue des bâtiments sera respectée, le SIVOM répond qu'un comité stratégique, qui décidera des dates d'ouverture et de fermeture, et des éventuelles évolutions de destination des bâtiments, sera mis en place. Ce comité stratégique comprendra les exploitants des bâtiments, mais aussi des représentants de la SAEM (tourisme) et de la SPL (remontées mécaniques et navettes), et prendra ses décisions à l'unanimité : les autorités de la station auront donc leur mot à dire, et pourront, devant nous, expliquer leurs décisions, sans pouvoir se défausser sur qui que ce soit d'autre…

Quand les permis de construire seront obtenus, le bâtiment des médecins sera le premier à être construit. Comment les promoteurs et architectes ont-ils été choisis ? À partir de l'appel à projet piloté par maître Laplanche (voir le focus suivant sur les intervenants), sept candidats ont fait des propositions. Quatre d'entre eux, parfaitement « dans les clous » ont été retenus pour un deuxième tour. L'élément déterminant du choix a finalement été la proposition de la **S**ociété d'**A**ménagement de la **S**avoie, associée à **M**aison **G**iraud **M**ontagne, de prévoir un projet en deux tranches, la première concernant le cabinet médical, motif principal de l'existence du projet.

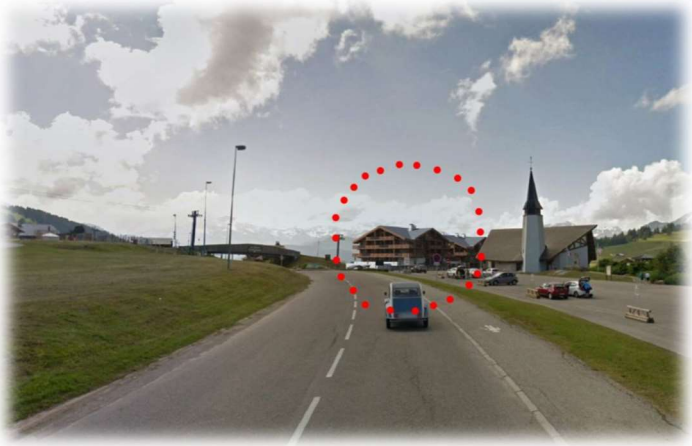

Ensuite ont débuté toutes les études nécessaires, et elles sont nombreuses, notamment sur les plans architectural et environnemental. Il y a aussi des évolutions réglementaires, notamment du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteluce, des négociations et des ajustements nécessaires afin d'assurer la viabilité administrative et légale du projet. Beaucoup de gens et d'institutions sont donc concernés, nous présentons les plus importants et leur rôle ci-après.

Le SIVOM espère que le permis sortira début d'année pour pouvoir attaquer le bâtiment des médecins, qui pourrait être en partie opérationnel dès l'hiver 2025/2026.

Le projet Challiers : les intervenants.

Jean-Luc Combaz, Président du SIVOM, a communiqué fort aimablement les coordonnées des différents intervenants sur ce projet à l'auteur de ces lignes, qui les a donc aimablement interrogés par mail, ès qualité de Président de l'APCASS, en leur posant trois questions :

1/ Quelles sont les difficultés particulières de ce projet, de votre point de vue ?
2/ Quels sont vos rôle et action dans la mise en œuvre du projet ?
3/ Souhaitez-vous exprimer quelque chose de plus ?

Il va de soi que les personnes citées interviennent ès qualité, c'est-à-dire sous la responsabilité des institutions et entreprises qui les emploient. Seules ces institutions et entreprises, in fine, sont responsables du résultat de tous ces travaux.

Première intervenante, du début à la fin, et sans doute en suivi de la vie du projet, **Maître Lucile Laplanche**, avocate au **cabinet Fidal**. C'est elle qui a organisé la procédure d'appel à projet, afin de garantir le processus contre les éventuelles actions des porteurs de projet qui n'ont pas été retenus. C'est aussi elle qui a organisé la participation de la SAEM et de la SPL au comité stratégique qui décidera de la vie du complexe une fois construit, afin de garantir l'existence d'un réel pouvoir de décision des autorités de la station.

Seconde intervenante, **Madame Léa Pfister**, chargée de mission territoriale à la **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires de la Savoie. Son rôle est déterminant, notamment sur le plan réglementaire. Voici ce qu'elle nous écrit : « *La réalisation du projet des Challiers nécessite de faire évoluer le PLU de la commune d'Hauteluce qui prévoit pour l'instant sur le site une programmation exclusivement dédiée à des équipements publics, et sur une surface plus restreinte que le projet. Au titre de l'association de l'État aux procédures d'urbanisme, ses services rendent un avis sur l'évolution proposée par la commune à travers la révision allégée n°1 du PLU. C'est dans ce cadre que la DDT intervient depuis quelques mois pour assurer la meilleure prise en compte possible des différentes politiques publiques dont elle a la charge (limitation de la consommation d'espaces, prise en compte de l'environnement, des risques et des paysages...), ainsi que pour veiller à la bonne compatibilité du projet avec les documents de rang supérieur, tels que le SCoT Arlysère.* » Fin de citation.
Le volet touristique du projet, qui crée des lits touristiques nouveaux, doit en effet rester dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale Arlysère, établi en 2012. Le cumul des nouveaux lits depuis 2012 sur le périmètre de la station (communes d'Hauteluce et de Villard-sur-Doron, hors secteur de Bisanne 1500) est limité à 3100 lits. La DDT va donc vérifier la compatibilité du projet avec cette injonction réglementaire.

Puisque ce projet impose une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteluce, il a fallu avoir recours à un **cabinet d'Urbanisme**, l'**agence Rossi,** pour piloter cette modification du PLU. C'est d'ailleurs cette même agence qui est chargée de la modification numéro 2 du PLU de Villard sur Doron, dont nous reparlerons. **Madame Gabrielle Molliet** s'occupe donc de cadrer la procédure de cette modification de Plan Local d'Urbanisme, afin que des logements puissent être construits sur toute la zone envisagée.

Lisons à nouveau Madame **Pfister** : « *La situation du projet, à proximité du col des Saisies, le positionne dans un site aux enjeux paysagers majeurs, caractérisé par une séquence de vues panoramiques spectaculaires et des échappées visuelles sur les massifs voisins, ainsi que des composantes d'ambiance à préserver, voire à restaurer (modelés de terrains, layons forestiers, grandes prairies pastorales ouvertes...).*

Ainsi, si la localisation de ce projet fait sens par rapport au fonctionnement de son programme de santé et de sécurité avec sa proximité directe avec les pistes de ski, le souci de l'intégration paysagère et architecturale du projet doit en conduire les choix de volumétrie, de composition de façades et de matériaux.

Contrairement au reste de la station, ce bâtiment aurait la particularité de se situer en amont de la passerelle skieurs, qui marque un point de basculement et une entrée dans la station des Saisies. Il semble alors opportun qu'il affirme son rôle de bâtiment signal qui vient annoncer au voyageur l'arrivée à destination. » Fin de citation.

Place donc, maintenant, aux intervenants techniques, architecturaux et paysagers.

Le responsable du projet est Monsieur **Hubert Tenailleau**, de la Société d'Aménagement de la Savoie. C'est lui qui assure la coordination générale du projet, pour les promoteurs. Il a notamment été au cœur des discussions relatives aux besoins des médecins et du cabinet médical. Il est aussi directement concerné par des aspects plus techniques : « *de nombreux sondages géotechniques ont été nécessaires afin de caractériser les sols en place. Nous avons aussi réalisé, sur ces mêmes sols, des Test de Réponse Thermique (TRT) afin de collecter des informations sur les propriétés thermiques de ces derniers dans l'optique d'équiper le bâtiment de pompes à chaleur.* » fin de citation. Il est également en charge du respect du cahier des charges établi par le SIVOM, qui doit correspondre aux impératifs architecturaux, environnementaux et paysagers évoqués plus haut.

Les architectes, messieurs **Sébastien Lissot** et **Julien Gagliardo**, du cabinet **L&L Architecture** ont travaillé en lien étroit avec la **DDT,** mais aussi avec les médecins, le SIVOM et les promoteurs, qui les ont choisis. Un projet de ce type à cet endroit doit en effet répondre à des exigences variées, et au fur et à mesure de l'évolution du projet, les architectes doivent s'adapter à des injonctions diverses sur l'aspect des constructions et les caractéristiques techniques et environnementales. Leurs aptitudes à l'adaptation et à la négociation, dans le cadre d'un projet précis proposé par les promoteurs et la maîtrise d'ouvrage est donc mise à rude épreuve… Le cabinet, qui existe depuis 2007, est cependant expérimenté, particulièrement dans des constructions en stations, quels qu'en soient les objectifs.

Le projet impacte tout le col des Saisies, et il a donc fallu avoir recours à un cabinet d'écologue, qui permette de faire le lien entre les demandes des différents services de l'état, en matière de paysage, de cheminements des piétons et de circulation des véhicules, d'éclairage, de limitation de l'imperméabilisation des sols (sujet difficile en station lorsqu'il faut déneiger…).

Madame Nolwenn Jacoud, Paysagiste concepteur et urbaniste pour le bureau d'études **Karum actions nature**, prépare et réalise le volet paysager de l'ensemble du col, en lien étroit avec le DDT, qui a mobilisé à plusieurs reprises les compétences des architectes et paysagistes conseils de l'État qui sont des professionnels de ces questions. Selon Madame **Jacoud** « *l'implantation choisie confère à l'opération une forte visibilité depuis la Route des Grandes Alpes (axe touristique très fréquenté), et la place au cœur du site inscrit du Col des Saisies et ses abords. La qualité architecturale, l'interface avec l'espace public, et l'insertion paysagère de l'opération représentent donc des enjeux forts. Le projet se doit donc d'être ambitieux et exemplaire, afin de respecter le site, ainsi que ses habitants, tout en répondant à une réalité financière*. » Fin de citation.

Et finalement, **Quentin Dieppedalle**, directeur général des services de la commune d'Hauteluce et du SIVOM des Saisies, **Marie-Christine Braisaz**, chargée de l'urbanisme à la mairie d'Hauteluce, **Sébastien Gonthier**, techniciens à la mairie d'Hauteluce sont aussi régulièrement mobilisés par et pour ce projet. **Olivier Reydellet,** directeur de la SAEM, et **Mickaël Tessard**, directeur de la SPL sont également directement concernés, puisque les organisations qu'ils dirigent sont membres du comité stratégique.

Le projet Challiers est donc un projet que le SIVOM et les élus considèrent comme vital et urgent pour la station, parce qu'il prévoit la construction d'un cabinet médical pérenne. Puisqu'il faut le financer, la seule façon de procéder pour le SIVOM est de vendre des terrains à des promoteurs, qui réalisent une opération commerciale, dans laquelle sont intégrés les services publics que la station souhaite créer. Il se trouve d'une grande partie des terrains concernés est une zone déjà artificialisée, puisqu'elle sert de parking.

Pour autant, la réalisation du projet, au vu de sa localisation, est complexe, et nécessite des procédures administratives, réglementaires et techniques qui mobilisent des intervenants, dont le travail doit être considéré. Nous espérons, par cet article, avoir contribué à la bonne information de nos adhérents, afin qu'ils puissent avoir un avis éclairé sur ce projet.

Un jeu de gradins à l'est permet de créer des terrasses supplémentaires et ouvre davantage le projet sur la vue en direction des pistes et des montagnes.

Réunion du SIVOM le 24 janvier 2024

1 – Foncier – Secteur Entrée Station – Convention d'aménagement touristique

* portions des parcelles AC100, AC175, AC90 (4655 mètres carrés).
* édification de bâtiments, avec la création d'une résidence de tourisme de niveau 4 étoiles minimum, pour un projet d'environ 2 310 m² de surface de plancher SDP.
* aura une destination : « commerce et activités de service » et une sous-destination « Autres hébergements touristiques »

Le comité syndical, décide à l'unanimité, d'approuver la passation de la convention d'aménagement touristique.

2 – Secteur entrée station – Prolongation délais promesse de vente

Une promesse de vente a été passée par le SIVOM des Saisies pour la vente d'un terrain à bâtir situé secteur Entrée station, portant sur les parcelles AC100, AC175, et AD90, au profit de la **SCCV Hauteluce Les Saisies.**

Il est proposé la passation d'un avenant, visant à prolonger les délais de la promesse de vente.

Le comité syndical, décide à l'unanimité : d'approuver la passation dudit avenant

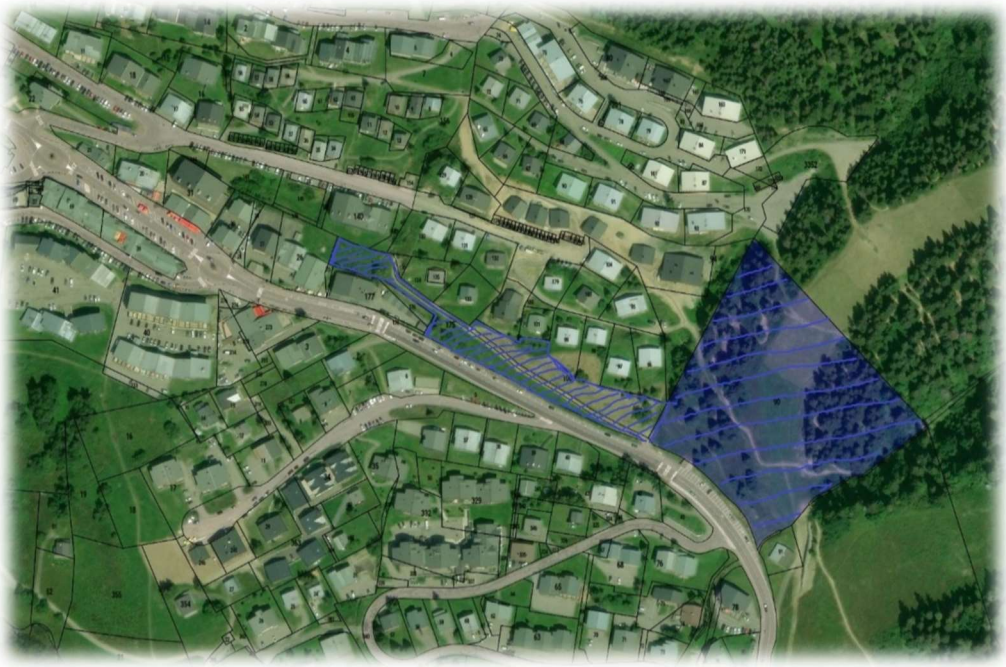

Points divers :

Présentation du projet de rénovation de la Maison des Saisies.

Demande de M. Ancelin, propriétaire dans le lotissement du Soleil, de déplacer l'escalier en amont de son chalet. Considérant le contexte compliqué sur le secteur, les membres présents décident de ne pas envisager une suite favorable dans l'immédiat.

Courrier de F. Gardet, ostéopathe, qui souhaite être intégré dans le futur cabinet médical.

Quelques extraits de la réunion du SIVOM du 10 avril 2024

Point 12 de l'ordre du jour - Foncier - Autorisation du dépôt de permis de construire à la SAS développement pour le projet des Challiers

Le point est retiré de l'ordre du jour

7 – Rénovation du sentier des Arpelières

Le sentier des Arpelières est devenu vétuste et dangereux par endroits. L'accueil et la sensibilisation des publics faisant partie intégrante des missions des réserves naturelles, il convient de rénover le sentier pour accueillir le public dans de meilleures conditions, ainsi que pour davantage mettre en valeur la tourbière.

Le montant du projet est estimé à 83 908,44 € HT
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : d'approuver l'avant-projet de rénovation du sentier des Arpelières.

D'adopter le plan de financement suivant :
Subventions publiques (département…) de 67 126,75 €
Subvention Région 5 878,78 €
Autofinancement de 10 902,91 €

8 – Finances
Protocole d'accord relatif à une avance de la SPL Domaines Skiables des Saisies au SIVOM des Saisies– Avenant n°3
Par un acte du 26 novembre 2014, la Régie des Saisies a consenti au profit du SIVOM des Saisies un prêt pour le financement du Bâtiment le Signal, pour un montant de 500 000 €.
Par délibération du 24 janvier 2022, un avenant à la convention a été approuvé.
La date limite fixée pour le remboursement du prêt étant arrivée à échéance, il convient de passer un nouvel avenant à la convention, visant à fixer la nouvelle date limite pour le remboursement du prêt au 31 décembre 2025.
Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
d'approuver la passation d'un avenant n°3 à la convention pour le prêt de 500 000 € accordé par la SPL Domaines Skiables des Saisies.

11 – Foncier – Projet logements saisonniers – parcelle 1707 à Villard-sur-Doron – Délibération de principe
Le Président expose le projet visant la réalisation de logements saisonniers, sur la parcelle 1707, sur la commune de Villard-sur-Doron, appartenant au SIVOM des Saisies.
Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
d'approuver le projet de réaliser des logements saisonniers sur la parcelle concernée,
d'approuver la poursuite de ce projet,

12 – Tourisme – Accord préalable exprès de l'assemblée délibérante sur la prise de participation de la SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME au capital d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) – modifications
CONSIDERANT que :

1. Le SIVOM des Saisies a lancé, par une délibération n°220919-02 du 19 septembre 2022, un appel à projets dans une perspective de réaménagement du secteur dit «Les Challiers » sur la station des Saisies.

3. Pour mémoire, les 7 offres déposées dans le cadre de la procédure d'appel à projets ont été analysées et classées au regard des critères énoncés dans le document programme. Suite à l'analyse des offres au regard des critères de sélection, le comité syndical du SIVOM des Saisies a habilité, dans sa séance du 16 mai 2023 (délibération n°230516-02), Monsieur le Président à entrer en phase de mise au point avec l'équipe Société d'Aménagement de la Savoie – MGM dans la perspective de la signature prochaine des actes juridiques induits pour le réaménagement du secteur des « Challiers » sur la station des Saisies.

4. Suite à cette phase de mise au point et dans un souci de maîtrise de la destination touristique de la station des Saisies, les parties prenantes à l'opération se sont accordées sur la création de deux sociétés, l'une sous la forme de Société par Actions Simplifiées, l'autre sous la forme de Société Civile Immobilière.
Impossibilité de principe de prévoir la prise de participation du SIVOM des Saisies au capital d'une société hôtelière comme d'une Société Civile Immobilière (et ce, en application de l'article L. 2253-1 du Code général des collectivités territoriales)

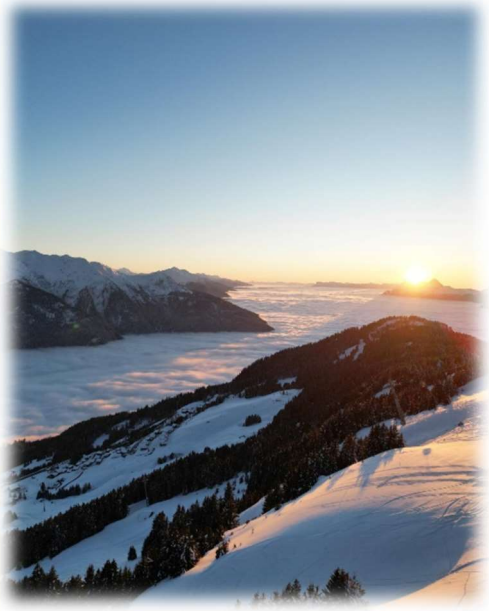

La SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME entre au capital de la « SH LES SAISIES », constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée. La part de capital à souscrire par la SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME est de dix mille euros (10 000 €) représentant 1000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune sur les 10 000 actions composant le capital de la société « SH LES SAISIES ».

La SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES entre au capital de la « SH LES SAISIES », constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée. La part de capital à souscrire par la SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES est de dix-sept mille euros (17 000 €) représentant 1 700 actions de 10 euros de valeur nominale chacune sur les 10 000 actions composant le capital de la société « SH LES SAISIES ».

5. La prise de participation de la SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME dans le capital de la « SH LES SAISIES » suppose un vote préalable de l'assemblée délibérante des actionnaires publics de la SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME, et donc du SIVOM des Saisies.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
Article n°1 : Donner son accord exprès sur la prise de participation de la SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME au capital de la « SH LES SAISIES », constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée, dont le projet de statuts (version définitive) est joint à la présente délibération (Annexe n°1).
Article n°2 : Inviter le représentant légal de la SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME à subordonner la signature du pacte d'associés et de la convention d'apport en compte courant à l'obtention, de la part de la société « MGM », d'un plan d'affaires et d'un budget d'exploitation mis à jour afin de tenir compte des évolutions architecturales envisagées par la société « MGM » pour la réalisation du projet.

Points divers

Demande de M. MATHALY Arnaud pour l'installation d'une DZ pour ULM

Installation borne de recharge électrique – Le projet est présenté aux élus. Il est décidé, à la majorité des membres présents, d'installer une borne pour 2 véhicules, avenue des JO, pour la borne la plus puissante proposée par le SDES, soit la borne 43/50kW AC/DC.

Le Président indique que le contrat de délégation de service public pour la gestion du Signal et du service tourisme s'arrête en octobre 2025. Il demande l'autorisation d'entreprendre les opérations pour relancer le contrat, avec le cabinet Fidal.

Quelques extraits de la réunion du SIVOM du 1 juillet 2024

Présentation organisme extérieur

Monsieur le Président donne la parole à Arnaud MATHALY qui présente son projet de DZ ULM sur les Saisies.
Les élus se prononcent favorablement (5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) pour ce projet.

9- Administration générale – Convention d'utilisation d'un terrain privé comme stationnement public

La station des Saisies bénéficie d'une propriété privée à des fins de stationnement public, en bord de route départementale RD123, route de Bisanne, sur la commune de Villard-sur-Doron.
Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
d'approuver le principe de la passation de la convention de mise à disposition d'un terrain privé pour un parking public.

Points divers

Présentation et approbation des devis pour la réfection de la cuisine de la salle Cristal.

Le conseil ne souhaite pas d'augmentation des tarifs de la taxe de séjour pour 2025.

Le SIVOM donne son accord de principe pour l'installation de bornes de recharges électriques par la société « Les Volatiles » près des ateliers de la SPL. Ces bornes serviront également pour les motoneiges électriques du service des pistes dans le futur.
Point sur le dossier « le Caribou ». Une convention « loi Montagne » sera envisagée entre la commune de Villard sur Doron et MGM.

Quelques extraits de la réunion du SIVOM du 8 août 2024

7- Aire du Grand Tétras– Convention d'occupation du domaine privé

Le SIVOM des Saisies dispose de la compétence portant sur la gestion de l'aire de stationnement des camping-cars du Grand-Tétras.

Le fonctionnement actuel de l'équipement se révèle inadapté et a présenté de nombreuses défaillances.

Pour répondre aux nouveaux enjeux, il est proposé la passation d'une convention d'occupation du domaine privé avec un nouvel occupant. Plusieurs entreprises ont fait une proposition visant à occuper ce site. Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide par 7 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul Cuvex Combaz) :

d'approuver la passation de la convention d'occupation du domaine privé avec l'entreprise : CAMPING-CAR PARK,

de retenir la proposition impliquant un investissement des équipements par l'occupant, et une redevance annuelle.

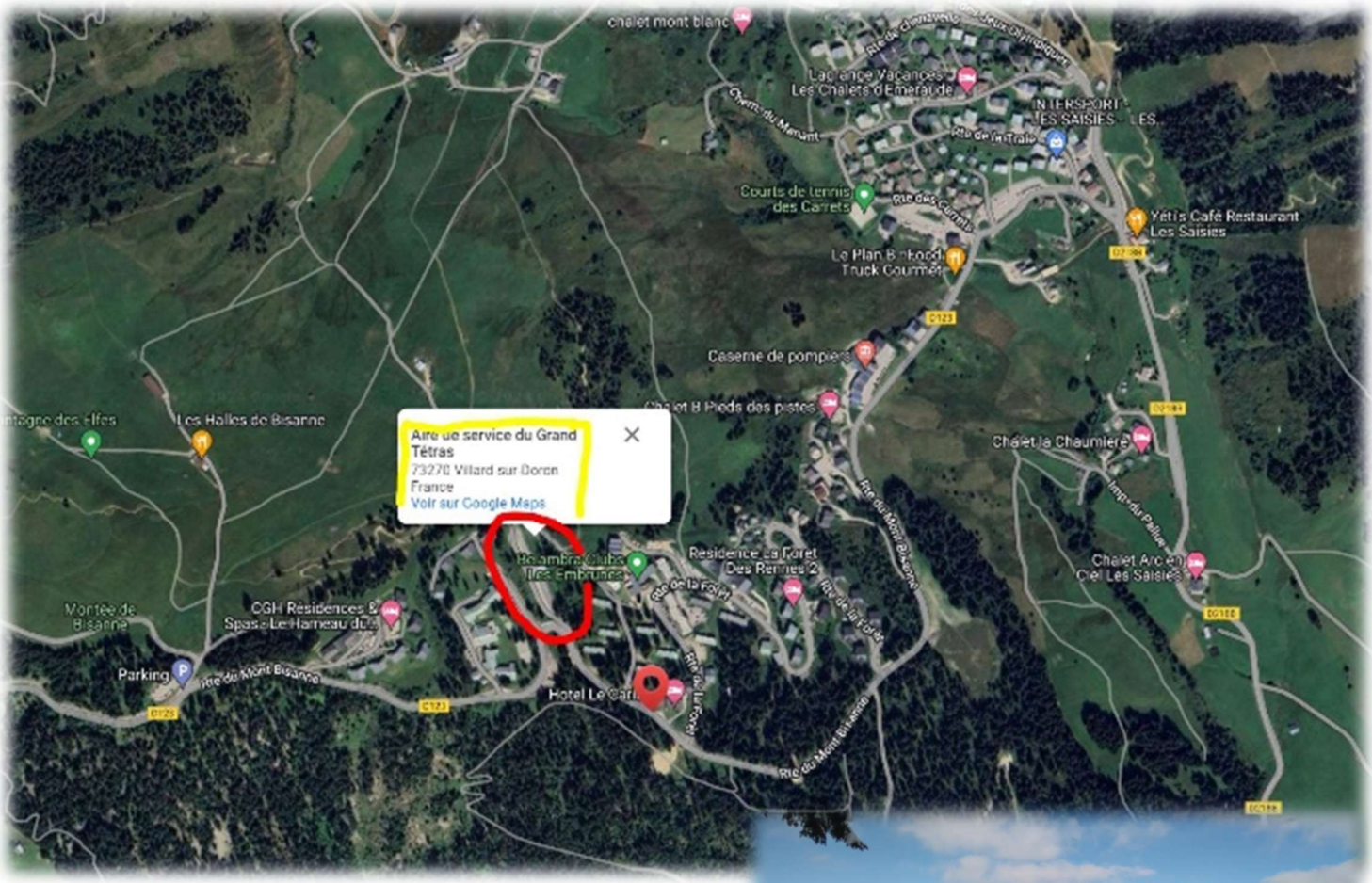

Points divers

Proposition d'une société pour l'installation d'une consigne à bagages.

Lancement d'un appel à candidature pour l'installation d'un foodtruck sur la zone de la Forêt.

Proposition de Madame Naïma KIROUANI de prévoir des toilettes sèches sur la zone de jeux enfants des Challiers.

Le stationnement devra se faire obligatoirement en épi et en marche arrière pour les véhicules légers.
La police municipale sanctionnera les contrevenants.

Pourquoi ce changement ? Pour accroitre la sécurité des piétons et des autres véhicules qui circulent sur l'avenue.

- 78% des accrochages sur parking sont dus à des marches arrière à l'aveugle,
- Vous déchargez votre coffre en toute sécurité directement sur le trottoir (et non sur la chaussée)
- Vous quittez votre place de parking en marche avant.
- Votre visibilité est la plus dégagée possible.

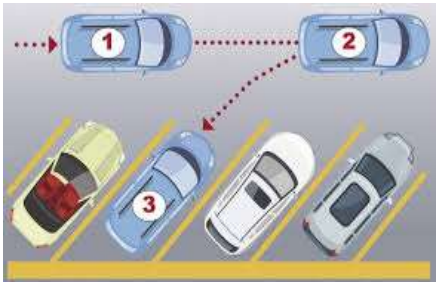

Votre manœuvre est visible des autres usagers qui peuvent l'anticiper.

Nous savons tous comme il est difficile de faire ses courses aux Saisies en dehors des périodes d'ouverture de la Station.

Avec l'APCASS, nous avons choisi de distinguer dans notre bulletin les commerçants qui jouent le jeu et qui acceptent d'ouvrir leurs portes ou de proposer des solutions lors des périodes creuses pour la plus grande satisfaction de nos adhérents.

Si vous avez une envie soudaine de pizzas, le distributeur en libre-service géré par Mamie Tartiff situé sous le pont en haut de la station est alimenté 7j/7j et 24h/24h de savoureuses pizzas fraiches et 100% faites maison. Il vous faut juste patienter 4 minutes après avoir sélectionné votre pizza pour sa cuisson.

Cette initiative devrait réconcilier les amoureux de la nature avec les aficionados du ski. La SPL a décidé de réutiliser des éléments du télésiège actuel pour rénover les nouvelles installations. Outre une économie sur le prix final pour une opération qui avoisine les 10 millions d'euros et un bilan carbone plus satisfaisant, utiliser des équipements qui ne sont pas encore en fin de vie relève tout simplement du bon sens comme l'indique Mickael Tessard lors de son interview par le journaliste Guillaume Armand (*source Mon Séjour en Montagne – 5/11/2024*).

Cette démarche n'est pas nouvelle puisque lors de sa construction en 2005, des éléments du Chard du Beurre avait été réemployés. Idem pour le télésiège des Carrets construit en 2010 à partir d'éléments d'appareils démontés à Valmorel et à Val Thorens.

L'opération consiste à obtenir deux appareils distincts en lieu et place du télésiège initial en forme de V qui dessert deux pans de la montagne :

- côté Douce, un télésiège six places débrayable flambant neuf de 920 mètres de long,
- côté Grattary, un appareil quatre places pinces fixes conservé en réutilisant à nouveau des éléments du versant Douce démontés et raccourcis de 680 à 581 mètres. Neuf pylônes existants sont conservés ainsi que l'axe du télésiège,
- la gare de retour, située au sommet du télésiège de Douce, a été déplacée, après quelques modifications, au départ du télésiège de Grattary. Un pylône de Douce a également été réutilisé côté Grattary,
- l'extension du réseau de neige de culture de la piste de ski « Péchette » (parallèle au TSD6 « Douce ») de 14 enneigeurs répartis sur 795 m pour une surface à enneiger de 23 000 m². Le volume d'eau consommé est estimé à 6 900 m³ par hiver,
- la requalification de la piste de ski « Borlat » jusqu'à son point de jonction avec la piste « Droserat » nécessitant 26 480 m³ de déblais.

Notre Assemblée Générale est fixée
au 03 janvier 2025 à 17h00 salle Cristal
elle sera suivie d'un moment de convivialité

La cotisation annuelle est versée au trésorier soit :

- À compter du 01 Décembre
- Le jour de l'Assemblée Générale
- Au cours du 1er trimestre de chaque exercice (Statuts APCASS : du 01 décembre année N au 30 novembre année N+1)

Virement Bancaire

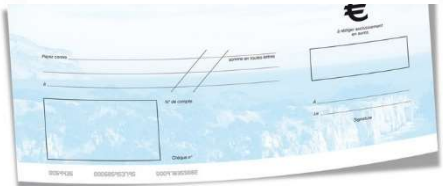

Crédit Agricole de Beaufort
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616
Code BIC : AGRIFRPP881

à l'ordre de l'APCASS,
Maison des Saisies
73620 Hauteluce

Un grand Merci pour votre fidélité Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année

L'APCASS recrute !
Venez rejoindre nos rangs. Comme chaque année, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir renforcer et renouveler les compétences du Conseil d'Administration.